



# Conditions générales

1. Selon nos conditions générales de vente, les clients qui ont achetés un des produits HP énumérés dans le tableau ci-dessous (« Produits HP éligibles ») entre le 09.12.2024 et 31.01.2025, sont en droit d'obtenir une vignette électronique autoroutière Suisse 2025 (e-vignette).

Chaque client peut demander au maximum 2 pendant la période de promotion.

2. L'inscription à la promotion doit s'effectuer en ligne et dans les 7 jours calendaires suivant l'achat d'un Produit Éligible HP (« Période de Soumission »). La date de la facture sera considérée comme la date d'achat. Pour éviter toute ambiguïté, la date de l'achat compte comme le jour 1. Les envois tardifs ne seront pas admissibles pour cette Promotion.

3. Pour profiter de la promotion, les clients doivent remplir le formulaire de demande en ligne (disponible à ["hp.com/ch/vignette"](https://hp.com/ch/vignette)), et joindre la facture du vendeur comme preuve d'achat, par scan ou par pièce jointe d'e-mail. Un justificatif de commande ou d'expédition n'est pas accepté. Les références HP des produits admissibles achetés doivent figurer sur la facture du vendeur, ainsi que le prix d'achat et la date d'achat. Le participant ne doit pas envoyer de factures originales étant donné qu'elles ne peuvent pas être retournées. HP doit recevoir le formulaire de demande jusqu'au 07.02.2025 plus tard à minuit et les pièces justificatives au plus tard dans les 14 jours suivant la demande.

4. La promotion est valide pour les produits HP admissibles achetés soit à un revendeur agréé ou à un détaillant agréé de HP. La promotion est uniquement valide par des consommateurs finaux (c.-à-d. les consommateurs qui achètent les produits pour leur usage propre) ; les demandes où les produits achetés sont revendus ou loués à un tiers ne sont pas éligibles pour cette promotion.

5. Après réception du formulaire de demande et des pièces justificatives, HP envoie au client l'accusé de réception par email en provenance de ["promotions@gps1.hp.com"](mailto:promotions@gps1.hp.com). L'e-mail confirme si la demande de participation a été oui ou non acceptée. HP essaie de le faire dans un délai de 5 jours ouvrables ouvrés. C'est au client de contacter l'équipe de promotion à ["promotions@gps1.hp.com"](mailto:promotions@gps1.hp.com) s'il n'a pas reçu de confirmation par e-mail dans ce délai.

6. Les clients ayant fourni un formulaire de demande incomplet en seront avertis par e-mail et auront la possibilité de fournir les renseignements requis dans un délai de 14 jours ouvrés. Si le participant persiste à ne pas respecter les termes et conditions, la demande de participation sera refusée. HP ne pourra être tenu responsable d'un retard en cas de réponse en dehors du délai de 14 jours.

7. Pour l'enregistrement, vous aurez besoin des documents suivants:

- ı Ticket de caisse justifiant que l'une des imprimantes figurant ci-dessus a été achetée pendant la durée de la promotion
- ı Indiquez l'adresse e-mail pour la livraison de la vignette électronique
- ı Numéro de série de l'imprimante achetée

Le justificatif doit parvenir à HP dans un délai de 14 jours après l'enregistrement, par les moyens d'acheminement suivants:

- a. Télécharger le justificatif d'achat lors de l'enregistrement ou
- b. Faxer le justificatif d'achat au numéro +49 7031 7632 5111 ou
- c. Envoyer le justificatif d'achat par e-mail à: [promotions@gps1.hp.com](mailto:promotions@gps1.hp.com) ou
- d. Envoyer le justificatif d'achat par la poste à:  
HP International Sarl, c/o TechProtect GmbH, Promotion Services, Postfach 1242, D-71085 Holzgerlingen,  
GERMANY



# Conditions générales

8. La vignette électronique est envoyée numériquement à l'adresse e-mail indiquée par le client en ligne dans les 7-14 jours suivant la réception et la vérification de toutes les informations requises. Seront envoyée numériquement à l'adresse e-mail. Conversion/paiement de la valeur de la vignette électronique en argent n'est pas possible. La responsabilité de HP ne sera pas engagée si les demandes sont traitées en dehors de ce délai.
9. Si cette vignette électronique constitue un bénéfice imposable, c'est le destinataire qui est assujetti à l'impôt.
10. La vignette électronique sera uniquement envoyée après que le client aura, selon les directives de HP, se sera entièrement conformé à ces termes et conditions et aux instructions qui y sont liées.
11. En effectuant la demande, le client confirme d'accepter ces termes et conditions. Le retour du produit HP admissible au vendeur / revendeur après soumission de la demande de participation annihile le droit à la vignette électronique autoroutière Suisse du client.
12. L'offre est valable uniquement pour les utilisateurs finaux et les clients d'affaires qui résident en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein. Cette offre ne peut pas être combinée avec d'autres offres promotionnelles ou des prix spéciaux offerts sur les produits admissibles.
13. Cette offre n'est pas accessible aux employés de HP, à ses agents, aux grossistes, aux revendeurs, au personnel commercial, aux détaillants, aux dépositaires participants ou à quiconque est en liaison avec la promotion.
14. Les demandes doivent uniquement être soumises par le consommateur final. Les revendeurs ne peuvent pas soumettre de demandes au nom de leurs clients.
15. Pour les questions concernant l'état de votre demande, veuillez envoyer un e-mail à : [promotions@gps1.hp.com](mailto:promotions@gps1.hp.com)
16. La vignette électronique autoroutière Suisse ne sera pas accordé à un client qui:
  - a. n'a pas acheté un produit admissible HP durant la période de promotion et/ou
  - b. n'a pas rempli correctement le formulaire de demande et/ou
  - c. n'a pas fourni de justificatif d'achat et/ou
  - d. n'a pas soumis son formulaire de demande jusqu'au 07.02.2025 plus tard à minuit et/ou
  - e. a manqué de quelque façon les termes et conditions telles que déterminés à la discrétion de HP.
17. HP se réserve le droit de disqualifier les demandes incomplètes, modifiées ou non éligibles. Aucune responsabilité ne sera acceptée pour les soumissions qui auront été perdues, ou seront en retard, endommagées, mal distribuées, en attente à la poste ou insuffisamment affranchies. La preuve d'expédition ne sera pas acceptée comme preuve de distribution.
18. La responsabilité de HP ne peut être engagée pour aucune défaillance technique, matérielle, logicielle, du serveur, du site Web ou autres ni pour aucun dommage dans la mesure où cela a empêché le client/la cliente d'une quelconque manière de participer à la promotion.
19. HP se réserve le droit de vérifier toutes les demandes pour s'assurer que les termes et conditions de cette promotion ont été respectés et pour demander d'éventuelles informations supplémentaires concernant une demande en particulier ou toutes les demandes et les documents justificatifs.



# Conditions générales

20. Tous les documents soumis pour cette promotion deviennent la propriété de HP et ne sont pas retournés. La soumission de documents faux, incorrects, mensongers ou frauduleux peut conduire à une disqualification pour cette promotion et les promotions futures de HP et exposer l'auteur à des poursuites.
21. HP peut annuler cette promotion si cela est requis pour des raisons juridiques ou commerciales découlant de la législation applicable.
22. Les décisions de HP concernant tous les aspects de la promotion quels qu'ils soient, sont définitives et exécutoires.
23. HP se réserve le droit de modifier ou d'annuler à tout moment les termes de cette offre sans préavis.
24. HP ne pourra être tenu responsable des pertes, dommages ou blessures, quelle qu'en soit la cause, découlant de cette promotion. Cependant rien dans les présents termes n'agit de manière à exclure ou limiter la responsabilité de HP en cas de mort ou de blessures corporelles du client, dont il aura été prouvé qu'elles ont été causées par la négligence de HP.
25. Dans le cas de demandes fausses, erronées ou de paiements en trop soit soumis par le client soit faits par HP, le client est tenu, après notification par écrit préalable de HP au moins 28 jours à l'avance, de rembourser ou restituer tous les demandes fausses, erronées ou excessives et de maintenir hors cause et décharger HP de toute responsabilité, tout droit, tout dommage et toute obligation fiscale qui pourraient en résulter.
26. Cette promotion est soumise à la législation de Suisse.

## 27. Produits HP éligibles:

Numéro de produit	Produit	Votre cadeau
242P6B	HP ENVY Inspire 7220e All-in-One Printer	vignette autoroutière CH
2H2N1B	HP ENVY Inspire 7221e All-in-One Printer	vignette autoroutière CH
349V2B	HP ENVY Inspire 7224e All-in-One Printer	vignette autoroutière CH
242Q0B	HP ENVY Inspire 7920e All-in-One Printer	vignette autoroutière CH
2H2P6B	HP ENVY Inspire 7921e All-in-One Printer	vignette autoroutière CH
349W0B	HP ENVY Inspire 7924e All-in-One Printer	vignette autoroutière CH

28. La déclaration de confidentialité de HP à [www.hp.com/privacy](http://www.hp.com/privacy) régit la collecte et l'utilisation des données personnelles.

29. Dans le cadre du programme, les participants soumettent uniquement les données personnelles qui sont nécessaires au programme. En soumettant leurs données personnelles, les participants donnent leur consentement au traitement des données dans le cadre du programme. HP et ses représentants traiteront les données conformément au droit applicable et exclusivement pour le traitement de la demande et l'envoi de la vignette électronique. Les données seront supprimées à l'expiration des obligations légales relatives à la conservation.